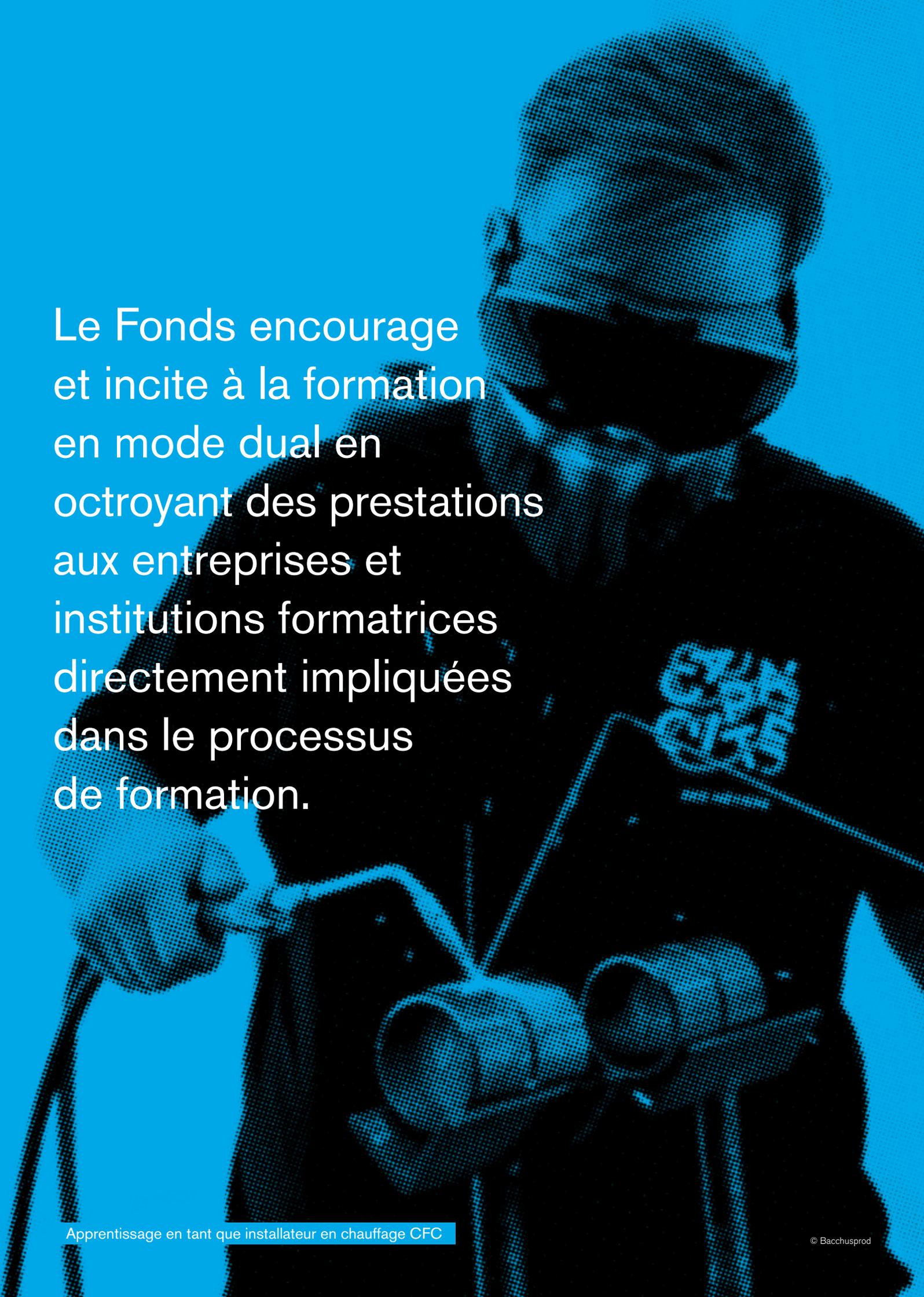


# FFD



Fonds d'encouragement  
à la formation professionnelle initiale  
en mode dual



Le Fonds encourage  
et incite à la formation  
en mode dual en  
octroyant des prestations  
aux entreprises et  
institutions formatrices  
directement impliquées  
dans le processus  
de formation.

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE</b> – Mot du président – Législation – Objectifs – Composition du Conseil de gestion – Compétences	4
<b>2</b>	<b>ACTIVITÉS</b> – Versement aux entreprises et institutions formatrices – Démarchage des entreprises et institutions – Stratégie de communication – Fusion des fonds FFPP-FFD – SwissSkills 2023 – Compétition des métiers – Taux de contribution des employeurs	8
<b>3</b>	<b>CONTRATS D'APPRENTISSAGE</b> Évolution du nombre de contrats d'apprentissage signés – par mois 2019-2023 – par année sur 10 ans – par mode, 2014-2023	11
<b>4</b>	<b>RÉMUNÉRATION, RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024</b>	14
<b>5</b>	<b>RÉSULTAT FINANCIER</b> FFD – Compte de résultats : charges et revenus par nature	16
<b>6</b>	<b>TRAVAUX FUTURS</b>	18

## MOT DU PRÉSIDENT

### L'apprentissage : une voie rapide vers le succès

L'année 2023 a vu le canton passer pour la première fois la barre des 80% de taux de dualisation, soit une augmentation de 4,7 points depuis l'entrée en vigueur du « contrat-formation » en 2020.

Une formation en mode dual présente des avantages qui bénéficient autant aux jeunes qu'aux entreprises. Les connaissances théoriques vues à l'école sont directement appliquées sur le lieu de travail. Grâce à cette expérience de terrain, les apprenti-e-s acquièrent aussi bien le savoir-faire que le savoir-vivre en entreprise, soft skills hautement importantes quel que soit le domaine choisi. Au terme de leur formation, les titulaires d'une AFP ou d'un CFC ont développé un réseau de professionnel-le-s et intégré tous les codes et usages d'un secteur d'activité. Que vouloir de plus ?

Une médaille aux SwissSkills peut-être. Cette année encore, une petite dizaine de jeunes neuchâtelois et neuchâteloises ont eu la chance de se mesurer à la crème de la crème. Et ils ont ramené deux médailles au canton de Neuchâtel ! Félicitations à eux, ainsi qu'à leurs entreprises, et en particulier aux formatrices et formateurs, qui se sont investis sans compter pour les préparer à cette compétition exigeante.

Ces bons résultats témoignent de la bonne dynamique positive de l'apprentissage en mode dual dans le canton.

Ceux-ci ne sont possibles que grâce à l'engagement collectif de tous les partenaires de la formation professionnelle initiale, et en particulier celui des entreprises formatrices qui se mobilisent pour former une relève de qualité.

Si la tendance est positive, les efforts doivent être maintenus pour atteindre l'objectif de 85% de dualisation fixé par les autorités politiques. Le manque d'attrait des jeunes pour certains métiers du domaine de la construction, des bâtiments ou encore de la technique reste un défi de taille pour le développement du canton de Neuchâtel et en particulier de son bassin industriel. En outre, les places proposées par les entreprises ne sont pas toujours suffisantes. C'est notamment le cas du secteur informatique, qui offre encore peu de places en entreprise malgré un intérêt marqué des jeunes et un besoin aigu de l'économie.

Le conseil de gestion du fonds poursuit son engagement pour relever ces nombreux défis et soutenir l'avenir de la formation professionnelle dans le canton de Neuchâtel. Que la bonne dynamique en vigueur perdure et permette d'amener toujours plus de jeunes vers le succès !

Cordialement,

**Jean-Claude Brechbühler**

Président



## Législation

À la suite de l'adoption par le Grand Conseil, le 27 mars 2019 de la loi instituant un Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual, ainsi que l'adoption par le Conseil d'État de son règlement d'application le 23 octobre 2019, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, une contribution sur la masse salariale cantonale est prélevée auprès des employeurs. Fixé à 0,58% de la masse salariale en 2020, ce taux a été réduit à 0,45% en 2023 et à 0,42% en 2024 et 0,42% au maximum dès 2025.

Cette contribution permet d'alimenter le Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD), dont le but est d'encourager la formation en mode dual, par l'octroi de prestations financières aux entreprises et institutions formatrices du canton, d'un montant moyen de CHF 5'000.– annuel par apprenti-e et d'un supplément de CHF 1'300.– pour les maturités intégrées. Une fois les prestations versées, déductions faites des coûts liés au fonctionnement du fonds, les ressources restantes sont dévolues au financement de la formation à la pratique professionnelle initiale dispensée par les établissements scolaires de la formation professionnelle du canton et réparties proportionnellement au nombre de personnes en formation professionnelle initiale à plein temps qu'ils accueillent.

## OBJECTIFS

**Le Fonds encourage et incite à la formation en mode dual en octroyant des prestations aux entreprises et institutions formatrices directement impliquées dans le processus de formation.**

## Composition du Conseil de gestion pour l'année 2023 :

### Jean-Claude Brechbühler

Président  
Représentant de l'Association des communes neuchâteloises

### Jean-Claude Baudoin

Représentant de la Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs

### Quentin Di Meo

Représentant de la Chambre neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie

### Joris Engisch

Représentant de l'Association industrielle et patronale

### Séverine Favre

Représentante de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse

### Laurence Knoepfler Chevalley

Représentante de l'État de Neuchâtel

### Vincent Martinez

Représentant de l'Organisation du Monde du travail (OrTra) Neuchâtel santé-social

### Patrick Rebstein

Représentant de l'État de Neuchâtel

Durant l'année 2023, le Conseil de gestion s'est réuni à quatre reprises.

## **COMPÉTENCES**

### **CONSEIL DE GESTION**

Le Conseil de gestion est responsable de la gestion générale du fonds et exerce les compétences suivantes :

- Déterminer les principes régissant le calcul des prestations du Fonds et proposer au Conseil d'État le montant des différentes prestations prévues ;
- Proposer au Conseil d'État le taux de la contribution des employeurs ;
- Proposer au Conseil d'État la part des places de formation professionnelle en mode dual ouvertes et restées vacantes à considérer comme pourvues pour les besoins du calcul du pourcentage de personnes en formation professionnelle initiale en mode dual par rapport à l'ensemble des personnes en formation professionnelle initiale ;
- Participer au développement et à la réalisation du plan d'action pour la promotion de l'apprentissage en mode dual ;
- Préviser le budget et les comptes proposés par l'administration du Fonds ;
- Proposer toute mesure utile à l'accomplissement des buts de la loi ;
- Établir un rapport annuel de gestion à l'intention du Conseil d'État.

### **SFPO**

Le service des formations postobligatoires et de l'orientation assure l'administration du Fonds et a pour tâches :

- Assurer la gestion financière du Fonds ;
- Organiser l'encaissement des montants dus au Fonds ;
- Réunir les informations nécessaires au calcul des prestations ;
- Procéder au calcul des prestations à charge du Fonds et à leur versement ;
- Établir les diverses statistiques et indicateurs ;
- Apporter le soutien juridique ;
- Assurer le secrétariat du Conseil de gestion ;
- Effectuer toute autre tâche prévue dans la loi qui n'est pas dévolue au Conseil de gestion.



Aujourd'hui, ce sont environ 70 métiers qui sont concernés par cette vision de développement du nombre de places d'apprentissage en mode dual.

### **Versement aux entreprises et institutions formatrices**

Fin juin 2023, les versements aux entreprises formatrices (environ 1'400) ont atteint un montant global de 19'008'100 francs (18'726'000 pour CFC & AFP et 282'100 pour la prime maturité).

L'État de Neuchâtel, comme employeur, a reçu quant à lui un montant global de 574'900 francs (558'000 pour CFC & AFP et 16'900 pour la prime maturité).

Le total global des prestations du « contrat-formation » versé se monte pour cette année à 19'583'000 francs.

### **Démarchage des entreprises et institutions**

En 2023, sept contrats de démarchage ont été signés avec des Organisations du monde du travail (OrTra) et/ou des associations économiques.

Aujourd'hui, ce sont environ 70 métiers qui sont concernés par cette vision de développement du nombre de places d'apprentissage en mode dual. L'emphase est mise sur les domaines qui ont un fort potentiel de croissance des places d'apprentissage, mais aussi où le taux de dualisation reste inférieur aux objectifs du « contrat-formation », notamment le domaine « Industrie, technique et informatique ».

Une réflexion a été menée quant à l'étendue des missions dévolues dans ces mandats. Le démarchage des entreprises et/ou institutions ainsi que l'ouverture de nouvelles places ne garantit pas que lesdites places soient pourvues par des jeunes. En effet, certains métiers connaissent des difficultés en matière d'attractivité. Le Conseil de gestion a par conséquent validé la possibilité, dans l'enveloppe financière dédiée, d'inclure dans les mandats 2024-25 non seulement des actions de démarchage, mais aussi des actions en lien avec la promotion et l'attractivité des métiers par les Organisations du monde du Travail (OrTra).



### Stratégie de communication

La campagne de communication nommée « Tout t'est possible » a vu le jour en automne 2022 pour un déploiement à moyen terme. Elle promeut les nombreuses perspectives offertes par la voie de l'apprentissage et participe à faire connaître la qualité de cette filière de formation.

Les objectifs principaux de la campagne se résument ainsi :

#### Visibilité

- Montrer la multitude de possibilités qu'offre la voie de l'apprentissage ;
- Permettre aux jeunes de s'identifier au message incarné par des ambassadrices et ambassadeurs neuchâtelois ;
- Véhiculer ce message sur des canaux variés pour toucher tant les jeunes que les adultes qui les entourent.

#### Réassurance

- Donner ou redonner confiance et rassurer sur le choix potentiel ;
- Encourager la découverte de plusieurs métiers.

#### Perspectives de succès

- Valoriser la formation professionnelle initiale comme moyen d'insertion dans la vie active ;
- Mettre en avant la richesse des parcours offerts par l'apprentissage.

Les publics-cibles de cette campagne sont :

- Les parents d'élèves ;
- Le corps enseignant ;
- Les élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> année.

Les canaux de communication suivants ont été privilégiés en 2023 :

- Affichage urbain ;
- Affichage bus TransN ;
- Presse écrite et radiophonique ;
- Cinémas ;
- Réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Youtube et LinkedIn.

Cinq nouveaux jeunes ambassadeurs et ambassadrices ont été recrutés en 2023 pour une campagne promotionnelle qui sera diffusée au printemps et à l'automne 2024. Cette année, c'est en vidéo qu'ils transmettront leur passion pour leurs métiers et les opportunités offertes par leur formation professionnelle en mode dual. Ces vidéos seront, entre autres, diffusées via les réseaux sociaux.

## Fusion des fonds FFPP-FFD

Le canton de Neuchâtel possède deux fonds liés directement à la formation professionnelle, à savoir le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) et le Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD). Ces deux fonds sont alimentés par deux prélèvements distincts sur la masse salariale des employeurs. Pour le FFPP, ce prélèvement est fixé à 0,087%. En ce qui concerne le FFD, il se montait à 0,45% en 2023 et a été fixé à 0,42% pour l'année 2024. Il ne pourra dépasser ce taux dès 2025.

Suite aux travaux et réflexions menées par les divers partenaires de la formation professionnelle, le rapport LFAPP (23.019) a été adopté par le Conseil d'État en juillet 2023. Il porte sur le projet de fusion de ces deux fonds, respectivement la création d'un fonds unique d'encouragement et de soutien à l'apprentissage et au perfectionnement.

Au moment de la rédaction de ce rapport, le Grand Conseil ne s'est pas encore prononcé sur le projet de fusion. Durant l'année 2023, de nombreux travaux préparatoires ont toutefois été entrepris pour s'assurer de pouvoir tenir le délai d'une fusion opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2025 en cas d'adoption.

## SwissSkills – Compétition des métiers

L'édition 2023 des championnats suisses des métiers «SwissSkills Championships» a été organisée sur différents sites du pays. Sept apprenties et apprentis neuchâtelois ont représenté le Canton de Neuchâtel dans cinq métiers. Leur engagement, ainsi que celui de leurs proches, de leurs formateur-trice-s, des associations professionnelles, des Organisations du monde du travail (OrTra) et des écoles professionnelles, a été salué par la cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) lors d'une cérémonie en leur honneur le 16 novembre 2023 à La Chaux-de-Fonds.

En vue des championnats du monde des métiers «WorldSkills 2024», le Fonds a octroyé une aide financière au jeune Neuchâtelois Loïc Santschi. Ainsi, le champion suisse de menuiserie 2022 bénéficie d'un soutien concret pour son entraînement intensif en vue des compétitions qui auront lieu à Lyon en septembre prochain. Une délégation neuchâteloise composée d'une quinzaine de représentants des milieux économiques, associatifs et institutionnels fera le déplacement pour représenter le Canton et rencontrer les nombreux acteurs de la formation professionnelle suisse à cet événement.

## Taux de contribution des employeurs

Selon la décision du Grand Conseil, le taux de contribution des employeurs prévu dans la LFFD<sup>1</sup> est passé de 0,58% à 0,45% en 2023. Il sera de 0,42% en 2024 :



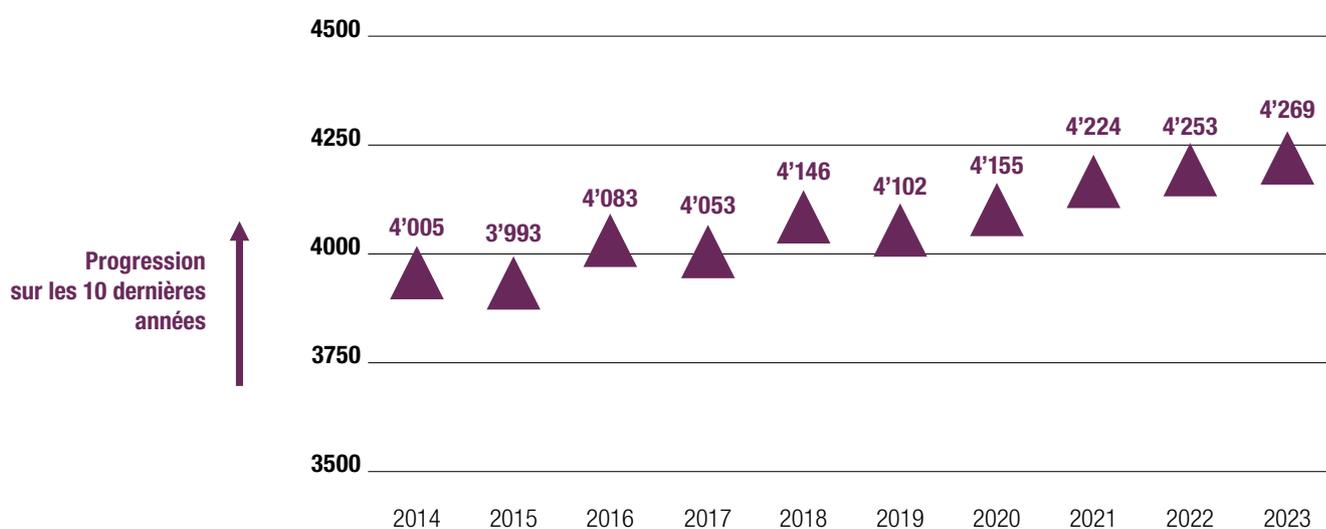
À partir de 2025, le Conseil d'État sera compétent pour fixer le taux de contribution des employeurs. Celui-ci ne pourra toutefois pas dépasser 0,42% de la masse salariale cantonale, si le pourcentage de personnes en formation professionnelle initiale en mode dual par rapport à l'ensemble des personnes en formation professionnelle initiale est égal ou inférieur à 85%.

<sup>1</sup> Voir Rapport 22.035, Point 2.4., page 5 et décisions du Grand Conseil

## Évolution du nombre de contrats de formation en mode dual signés

### Contrats AFP et CFC en mode dual, en cours et par année

▲ Total AFP et CFC



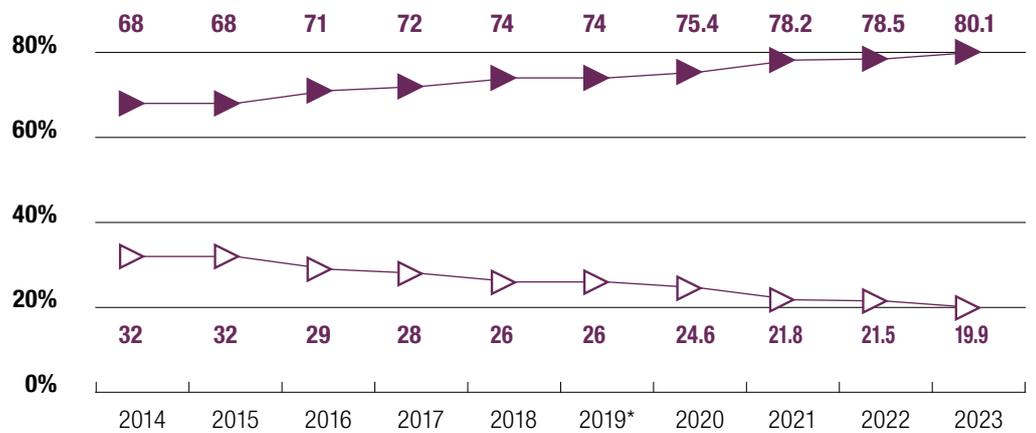
Chiffres tirés du Recueil de la formation professionnelle initiale dans le canton de Neuchâtel.

### Contrats neuchâtelois de formation en mode dual

	contrats au 15.10.22	contrats au 15.10.23	différence en nombre	différence en %
<b>Domaine Swissdoc</b>				
Économie, commerce, administration, transports, tourisme	1'066	1'061	-5	-0.47%
Industrie, technique, informatique	1'048	1'081	33	3.15%
Construction	757	779	22	2.91%
Formation, sport, santé, domaine social	711	703	-8	-1.13%
Alimentation, hôtellerie, restauration	286	272	-14	-4.90%
Nature	245	232	-13	-5.31%
Textiles, habillement, soins corporels	85	86	1	1.18%
Médias, arts, sciences humaines	55	55	0	0.00%
<b>Total</b>	<b>4'253</b>	<b>4'269</b>	<b>16</b>	<b>0.38%</b>

## Évolution des contrats de formation en mode dual et en école à plein temps, y compris MP2

- ▶ En mode dual
- ▷ En école à plein temps



\* Dès 2019, changement de méthodologie au niveau du mode de calcul. Ce dernier intègre la MP2 et permet ainsi des comparaisons nationales avec la méthodologie utilisée au niveau national (données du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation).



**Rémunération rentrée scolaire 2023-2024**

- CHF 6'000.-** Pour les formations d'automaticien·ne CFC, dessinateur-constructeur/ dessinatrice-constructrice industriel·le CFC, dessinateur/dessinatrice en construction microtechnique CFC, électronicien·ne CFC, informaticien·ne CFC, informaticien·ne d'entreprise CFC, opérateur/opératrice en informatique CFC, médiamaticien·ne CFC, polymécanicien·ne CFC, mécanicien·ne de production CFC, micromécanicien·ne CFC, horloger/horlogère de production CFC, horloger/horlogère CFC, qualicien·ne en microtechnique CFC et développeur/développeuse de business numérique.
- CHF 6'000.-** Pour les formations d'assistant socio-éducatif/assistante socio-éducative CFC et d'assistant·e en soins et santé communautaire CFC.
- CHF 3'000.-** Pour les formations d'employé·e de commerce CFC et d'assistant·e de bureau AFP.
- CHF 5'000.-** Pour toutes les autres formations (CFC, AFP).
- CHF 1'300.-** Prestation complémentaire pour les maturités professionnelles intégrées.





## FFD – COMPTE DE RÉSULTATS : CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>40'413'212</b>	<b>32'400'000</b>	<b>35'387'692</b>	<b>+2'987'692</b>	<b>+9,2%</b>	<b>-5'025'520</b>	<b>-12,4%</b>
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	-	0	-
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	-	0	-
42 Taxes	0	32'400'000	0	-32'400'000	-100,0%	0	-
43 Revenus divers	-6'270	0	0	0	-	+6'270	+100,0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	-	0	-
46 Revenus de transfert	40'419'482	0	35'387'692	+35'387'692	-	-5'031'790	-12,4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	-	0	-
49 Imputations internes	0	0	0	0	-	0	-
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>40'413'212</b>	<b>32'400'000</b>	<b>35'387'692</b>	<b>+2'987'692</b>	<b>+9,2%</b>	<b>-5'025'520</b>	<b>-12,4%</b>
30 Charges de personnel	254'684	155'336	267'814	+112'478	+72,4%	+13'130	+5,2%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	252'153	442'000	240'990	-201'010	-45,5%	-11'163	-4,4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	-	0	-
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	-	0	-
36 Charges de transfert	18'830'200	18'313'517	18'804'000	+490'483	+2,7%	-26'200	-0,1%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	-	0	-
39 Imputations internes*	21'076'175	13'489'147	16'074'888	+2 585 741	+19,2%	-5'001'287	-23,7%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
44 Revenus financiers	0	0	0	0	-	0	-
34 Charges financières	0	0	0	0	-	0	-
Résultat de financement	0	0	0	0	-	0	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	-	0	-
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	-	0	-
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	-	0	-
<b>Résultat total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Personnel administratif</b>							
Postes occupés au 31.12	1.00	1.00	1.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	1.00	1.00	1.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
<b>*Part reversée à l'État</b>	<b>552'200</b>	<b>447'000</b>	<b>562'000</b>	<b>11'5000</b>	<b>+20.0%</b>	<b>9'800</b>	<b>+1,7%</b>

## Commentaires

### Groupe 42 (-32,40 millions)

Par mesure de cohérence comptable, montant comptabilisé dans la nature de compte 46, alors que budgété dans la nature 42.

### Groupe 46 (+35,39 millions)

Par mesure de cohérence comptable, montant initialement budgété dans la nature 42, mais pris en compte dans la nature 46. En ligne avec les attentes budgétaires.

### Groupe 31 (-0,20 million)

Prestations de services et frais divers inférieurs aux prévisions budgétaires.

### Groupe 36 (+0,49 million)

Les versements comptabilisés aux entreprises et institutions formatrices effectués durant la période comptable couvrent les contrats du 01.01.2023 au 31.07.2023. La période du 01.08.2023 au 31.12.2023 est couverte par une écriture comptable transitoire. Le léger recul envisagé du nombre d'apprenti·e·s en mode dual par rapport à l'année précédente explique principalement la variation du montant par rapport à l'année 2022. Cependant, l'évolution réelle des effectifs en 2023 a été meilleure que prévue par rapport au budget.

### Groupe 39 (+2,58 million)

Part reversée aux établissements professionnels ainsi qu'à l'État de Neuchâtel pour les apprenti·e·s qu'il forme. Un montant de CHF 0,58 millions est considéré dans les comptes 2023 du FFD.



Accroître les liens entre partenaires économiques et associatifs avec l'État pour encore accentuer la dynamique cantonale de la formation en mode dual.

## TRAVAUX FUTURS

- Réévaluation des opportunités des contrats de mandats avec des Organisations du monde du travail (OrTra) et/ou associations économiques, afin d'accroître la formation en mode dual.
- Modifier les contrats de mandats pour y intégrer le soutien d'action complémentaires au démarchage selon la situation de chaque secteur.
- Recherche d'entreprises formatrices à fort potentiel d'emploi pour y créer de nouvelles places d'apprentissage en mode dual.
- Poursuite des travaux en liens avec les décisions politiques liées au projet de fusion des fonds FFD et FFPP au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Accroissement des liens entre partenaires économiques et associatifs avec l'État pour encore accentuer la dynamique cantonale de la formation en mode dual.
- Réflexions pour le renouvellement d'une campagne triennale de communication sur l'apprentissage.

[www.ne.ch/contratformation](http://www.ne.ch/contratformation)

FFD

---

Fonds d'encouragement  
à la formation professionnelle initiale  
en mode dual

